



IL VOUS EST DEMANDE DE VOTER

Dossier du BHI No. S3/7020

LETTRE CIRCULAIRE 24/2012
20 février 2012

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PUBLICATION SPECIALE S-23 (S-23 WG)

Référence: a) LC 22/2009/Rev. en date du 8 avril
b) LC 55/2011 en date du 31 août.

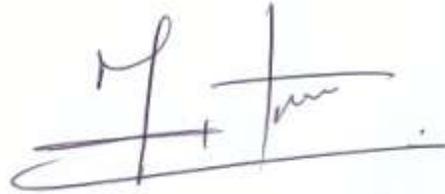
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

- 1 Par la présente lettre circulaire, les Etats membres sont informés que le rapport du groupe de travail sur la S-23 (S-23 WG), créé comme indiqué en référence a), a été envoyé au Bureau et posté sur le site web de l'OHI à l'adresse suivante : http://www.iho-ohi.net/mtg_docs/com_wg/S-23WG/S-23WG_Misc/Final_S-23_WG_Report_to_MS.pdf. Le Bureau est prêt à fournir des exemplaires papier sur demande. Le S-23 WG conformément à son mandat a été chargé "D'établir une édition révisée de la publication spéciale S-23 Limites des Océans et des Mers, ... et de soumettre un rapport sur les travaux du GT accompagné d'un projet de 4^{ème} édition de la publication spéciale S-23 au BHI en juin 2011 au plus tard". Par la lettre circulaire en référence b) les Etats membres ont été informés que les travaux du S-23 WG n'étaient pas terminés et que le rapport serait fourni en février 2012.
- 2 Le rapport rend compte des travaux du S-23 WG. Lors de l'examen de ce rapport, il est conseillé aux Etats membres de consulter les pages web de l'OHI indiquées dans les différentes parties pour avoir une idée précise des opinions, positions et commentaires exprimés par les membres du S-23 WG sur les différents thèmes abordés ainsi que les lettres de la S-23 préparées par le groupe leader du S-23 WG (président, vice-président et secrétaire) dans le but d'avancer les travaux du groupe de travail. Les Etats membres seront ainsi mieux à même de comprendre les particularités des travaux du S-23 WG.
- 3 Comme on peut le constater dans le rapport, et bien que des progrès aient été réalisés, le S-23 WG n'a pas réussi à soumettre une nouvelle édition de la publication à l'approbation des Etats membres, comme cela était prévu dans son mandat. La dénomination de la zone maritime située entre la péninsule de Corée et l'archipel du Japon a été la raison principale de l'échec du groupe de travail à établir une nouvelle édition de la publication, étant donné que les Etats concernés de cette zone n'ont pu aboutir à un compromis en dépit des efforts faits et du délai supplémentaire accordé dans ce but. Il convient également de noter que les travaux du S-23 WG ont sans aucun doute été affectés par les pressions politiques et diplomatiques de certains membres du groupe de travail.

- 3 Il est demandé aux Etats membres de remplir le bulletin de vote ci-joint et de le retourner au Bureau **avant le vendredi 23 mars**. Les commentaires et opinions émis par les Etats membres seront examinés par le Comité de direction lors de la préparation de son rapport à la Conférence. Le Comité de direction demande instamment aux Etats membres de convenir d'une position définitive sur la manière dont cette publication devrait être traitée, en tenant dûment compte des problèmes que l'Organisation, le Bureau et les Etats membres ont rencontrés au cours des 20 dernières années.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'A. Maratos', written over a light blue horizontal line.

Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président

Annexe : Bulletin de vote

BULLETIN DE VOTE
(à retourner au BHI avant le 23 mars 2012
Courriel : info@iho.int - Télécopie : +377 93 10 81 40)

RAPPORT FINAL DU S-23 WG AUX ETATS MEMBRES

Etat membre:

Personne à
contacter:

Courriel:

Détroits de Malacca et de Singapour

1. Approuvez-vous que les détroits de Malacca et de Singapour soient considérés comme une unique voie navigable continue, formant une division administrative séparée dans la S-23, ce pourquoi il y a eu consensus des membres du groupe de travail sur la S-23 (S-23 WG) ?

OUI

NON

Propositions de la Chine

2. a) Approuvez-vous que les propositions de la Chine, présentées dans la partie A de l'Annexe B du rapport du S-23 WG aux Etats membres http://www.iho-ohi.net/mtg_docs/com_wg/S-23WG/S-23WG_Misc/Final_S-23_WG_Report_to_MS.pdf, pour lesquelles il y a eu consensus des membres du S-23 WG, soient adoptées pour inclusion dans la S-23 ?

OUI

NON

- b) Merci de faire part de vos commentaires sur les questions de *Beibu Gulf/Gulf of Tonkin et Taiwan/Taiwan Dao* présentées dans la partie B de l'Annexe B du rapport du S-23 WG aux Etats membres http://www.iho-ohi.net/mtg_docs/com_wg/S-23WG/S-23WG_Misc/Final_S-23_WG_Report_to_MS.pdf et pour lesquelles il n'y a pas eu consensus des membres du S-23 WG.

Remarque importante

3. Approuvez-vous que la remarque importante "*Important Notice*", présentée dans l'Annexe A du rapport du S-23 WG aux Etats membres (http://www.iho-ohi.net/mtg_docs/com_wg/S-23WG/S-23WG_Misc/Final_S-23_WG_Report_to_MS.pdf) soit adoptée pour inclusion dans la S-23?

OUI

NON

Zone maritime entre la péninsule de Corée et l'archipel du Japon

4. Comme il n'y a pas eu de consensus entre les membres du S-23 WG sur la question de la dénomination de la zone maritime située entre la péninsule de Corée et l'archipel du Japon, quel sont à votre avis les options possibles pour faire progresser à l'avenir une nouvelle édition de la S-23?

Commentaires additionnels (le cas échéant)